

No. de contrat / Commande : \_\_\_\_\_

## Évaluation du rendement d'un fournisseur

### A) Évaluation

	Très bien	Bien	Inférieur	Insatisfaisant
Respect général du contrat				
Qualité des biens et/ou services reçus				
Respect des prix indiqués au contrat				
Respect du (des) délais de livraison prévus au contrat				
Installation des biens effectuée convenablement (si prévu au contrat)				
Factures conformes au contrat et suffisamment détaillées				
Représentant du fournisseur pouvant être contacté				
Les ressources humaines prévues au contrat ont été celles qui ont effectué la prestation de service (si prévu au contrat)				
La langue de prestation des services a été le français				

### B) Informations requises en cas de rendement considéré insatisfaisant

#### Description du/des problèmes

Quels articles (biens et/ou services) du contrat n'ont pas été respectés ?

Depuis quand ces problèmes existent-ils ?

Quels impacts ces problèmes ont-ils causés à l'UQAM ?

Démarches entreprises avant le présent rapport

Les problèmes décrits ont-ils été signifiés par écrit au fournisseur ?

(le requérant doit fournir une copie de ces documents datés)

Y a-t-il eu correction des problèmes ?

C) Notes

1. L'évaluation du fournisseur est requise dans le cadre d'un contrat en technologies de l'information de 100 000\$ et plus. Pour un tel contrat, l'UQAM doit consigner l'évaluation du fournisseur. L'UQAM doit compléter son évaluation au plus tard 60 jours après la date de la fin du contrat, puis transmettre ce rapport au fournisseur qui peut le commenter dans un délai de 30 jours. À l'expiration du délai de 30 jours accordé au fournisseur ou à la suite de la réception des commentaires du fournisseur, l'UQAM a 30 jours pour maintenir ou non son évaluation.
2. En cas de rendement insatisfaisant d'un fournisseur dans le cadre de l'exécution d'un contrat, l'UQAM doit consigner l'évaluation du fournisseur. L'UQAM doit compléter son évaluation au plus tard 60 jours après la date de la fin du contrat, puis transmettre ce rapport au fournisseur qui peut le commenter dans un délai de 30 jours. À l'expiration du délai de 30 jours accordé au fournisseur ou à la suite de la réception des commentaires du fournisseur, l'UQAM a 30 jours pour maintenir ou non son évaluation. Pour tout rapport de rendement insatisfaisant maintenu en vigueur, le fournisseur peut devenir inadmissible aux appels d'offres de l'UQAM.

Rempli par (signature) : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Unité organisationnelle (département, chaire,  
école, centre, institut, service...) : \_\_\_\_\_

Le signataire atteste qu'il a fait des vérifications sérieuses et documentées pour établir ce rapport. Les motifs doivent être liés au contrat avec le fournisseur. La Direction des approvisionnements est responsable des communications auprès du fournisseur.

Veillez retourner le formulaire dument rempli à la Direction des approvisionnements.